

SUJET PROPOSÉ POUR UN CONTRAT DOCTORAL D'ÉTABLISSEMENT

ANNÉE 2024

UNIVERSITÉ

Nantes Université

UNITÉ DE RECHERCHE

Nom complet (sigles ou acronymes développés) : Droit et Changement Social (DCS)

Numéro de l'unité de recherche : UMR 6297

Directeur de l'unité de recherche : Marine Friant-Perrot

SUJET DE THÈSE

Intitulé du sujet de thèse (en Français)

La direction de la police judiciaire par le procureur de la République : une analyse socio-juridique de leurs interdépendances, modes relationnels et ajustements mutuels.

Intitulé du sujet de thèse (en Anglais)

The public prosecutor's supervision of police investigations : a socio-legal study of their interdependences, relationships and mutual adjustments.

Mots clés (en Français)

Police judiciaire ; justice pénale ; enquête judiciaire ; procureur de la République ; officier de police judiciaire

Mots clés (en Anglais)

Judicial police ; criminal justice ; police investigation ; public prosecutor ; judicial police officer.

| | |
|--|---------------------------------|
| Discipline | Sociologie |
| Spécialité d'inscription en thèse (à choisir exclusivement dans la liste des spécialités de l'ED) | École Doctorale STT, Sociologie |

DIRECTEUR DE THÈSE

| | |
|--|--|
| NOM | Gautron |
| PRÉNOM | Virginie |
| Courriel | virginie.gautron@univ-nantes.fr |
| Date d'obtention de l'HDR | 23 juin 2023 (HDR en sociologie, EHESS) |
| Nombre de thèses encadrées au 1^{er} janvier 2024 | 0 |

CO-DIRECTEUR DE THÈSE éventuel

| | |
|--|--|
| NOM | Rousseau |
| PRÉNOM | François |
| Courriel | Francois.rousseau@univ-nantes.fr |
| Date d'obtention de l'HDR | Professeur des universités en droit, agrégé depuis 2009, donc dispense d'HDR. |
| Nombre de thèses encadrées au 1^{er} janvier 2024 | 4 |

ARGUMENTAIRE SCIENTIFIQUE (1 page maximum)

Problématique : De longue date, la législation pénale place les officiers de police judiciaire (OPJ) sous la direction du procureur de la République, et divers mécanismes visent à garantir son contrôle des enquêtes judiciaires. Ces prescriptions normatives ont pour objectif de protéger les droits fondamentaux des suspects, mais aussi une bonne administration de la justice, car les OPJ jouent un rôle majeur dans l'élaboration du dossier de procédure qui fonde les décisions judiciaires ultérieures. Toutefois, juristes et sociologues ont très tôt constaté les limites de ce contrôle, et pour certains évoqué une relation de dépendance inversée. Des recherches sociologiques sur la justice, la police et la gendarmerie ont permis d'identifier leurs représentations à ce sujet, leurs normes professionnelles et leurs pratiques respectives, considérées isolément. En revanche, très peu d'études, pour la plupart anciennes, analysent leurs interdépendances, leurs interactions et leurs ajustements mutuels lors des enquêtes judiciaires, alors que leurs logiques d'action sont partiellement concurrentes ou divergentes.

Contextualisation du projet de thèse : Si plusieurs réformes textuelles et organisationnelles ont tenté de renforcer le contrôle judiciaire des enquêtes depuis les années 2000, d'autres plus récentes tendent au contraire à accentuer l'autonomie des OPJ, ainsi que les prérogatives hiérarchiques de leurs corps d'origine et des préfets. Ces réformes ont généré d'importants débats au sein de ces administrations régaliennes, mais aussi sur la scène politique et intellectuelle, notamment sur l'effectivité du contrôle judiciaire des activités policières. Au croisement de la sociologie et du droit, cette thèse nourrira ces réflexions en comparant les normes formelles et la réalité des pratiques judiciaires et policières. L'observation de la procédure pénale « en action » et en contexte permettra d'objectiver la nature, l'étendue, les transformations et les limites du pouvoir de direction de la police judiciaire par le parquet. En prenant appui sur les apports de la sociologie du droit, de la justice et de la police, mais aussi plus généralement des organisations et des professions, le ou la doctorant.e étudiera les configurations institutionnelles, organisationnelles et communicationnelles qui les relient. Il ou elle analysera leurs échanges et modes relationnels, la façon dont ils ajustent ou protègent leurs frontières professionnelles et la division institutionnelle du travail durant les enquêtes judiciaires. L'étude de la réception et de la réappropriation des réformes qui ont recomposé leurs relations depuis la décennie 2000 permettra de décrypter les tensions entre les dispositifs légaux, les valeurs, les principes, les raisons d'agir et les sens pratiques défendus par ces différents acteurs.

Méthodologie envisagée : Outre l'analyse socio-juridique des évolutions normatives et organisationnelles affectant les relations entre le parquet et les OPJ, ainsi que des controverses générées par celles-ci, la thèse s'appuiera sur une enquête ethnographique multi-située dans deux territoires aux caractéristiques contrastées (urbains et ruraux), plusieurs services de police (police vs gendarmerie nationale ; services spécialisés de police judiciaire vs services généralistes) et parquets (permanences de traitement en temps réel, bureaux des enquêtes). Des immersions prolongées viseront à analyser leurs échanges avec les OPJ en situation, notamment téléphoniques ou lors de réunions de concertation. Des entretiens semi-directifs complémentaires permettront de préciser leurs représentations respectives sur leurs rapports réciproques, les rapports de pouvoir, tensions ou conflits entre ceux-ci, mais aussi avec la hiérarchie policière et les préfets. Ces monographies comparées permettront également d'identifier d'éventuelles variations quant à la façon dont les magistrats orientent, encadrent et contrôlent les opérations de police judiciaire.

INSCRIPTION DU SUJET DANS LE LABORATOIRE (1 page maximum)

Insertion du sujet dans les axes du laboratoire ; programmes de recherche éventuels

Le laboratoire Droit et Changement Social est une Unité Mixte de Recherche CNRS à dominante juridique. Dès sa création, il s'est toutefois donné pour vocation de développer des études interdisciplinaires pour dépasser les frontières traditionnelles entre perspective interne (la recherche en droit) et perspective externe (la recherche sur le droit). Nombre de ses membres actifs, dont quelques sociologues du CNRS et universitaires juristes titulaires d'une HDR en sociologie, envisagent le droit comme un phénomène social, à la fois comme produit de la société, technologie prescrivant son propre codage de la réalité, et comme l'un des vecteurs de sa transformation. Ceux-ci sont sensibles aux rapprochements et croisements disciplinaires, notamment entre le droit et la sociologie. Une place importante est donc donnée à l'observation des pratiques et à des démarches d'évaluation de l'efficacité de la norme juridique. En son sein, les enseignants-chercheurs en droit pénal et sciences criminelles mènent ou participent à des recherches empiriques relevant de la sociologie du droit et de la justice, notamment dans le cadre de programmes de recherche collectifs impliquant également des sociologues du Centre Nantais de Sociologie (CENS). À cet égard, ce projet de thèse s'inscrit parfaitement dans les axes de recherche du laboratoire, plus particulièrement dans l'axe « Justice(s) : normes, pratiques et sociétés », qui se propose d'analyser la fabrique du droit, les phénomènes juridiques et judiciaires, tant dans leur volet normatif et procédural que pratique, en mobilisant les apports de la sociologie, de la science politique, de l'histoire ou de l'économie. La thèse contribuera aux réflexions des enseignants-chercheurs du laboratoire qui s'intéressent à la réception et aux modalités d'appropriation des réformes pénales par les différents acteurs impliqués dans le processus judiciaire, mais aussi à leurs interdépendances et modes relationnels, en considérant la prise de décision judiciaire non pas comme le fruit d'un travail cognitif isolé des magistrats, mais comme le résultat d'un processus séquentiel et multi-professionnel.

Bibliographie sur le sujet proposé

- Bastard B., Mouhanna C., *Une justice dans l'urgence, Le traitement en temps réel des affaires pénales*, Paris, PUF, coll. Droit et Justice, 2007.
- Brunet B., « Le traitement en temps réel : la justice confrontée à l'urgence comme moyen habituel de résolution de la crise sociale », *Droit et Société*, 38, 1998, p. 91-107.
- Delpeuch T., Ross J., « Les partenariats de sécurité », in de Maillard J. (dir.), *Police et société en France*, Presses de Sciences Po, 2023, p. 181-198.
- Gautron V., « L'impact des préoccupations managériales sur l'administration locale de la justice pénale française », *Champ pénal/Penal field*, 2014, XI [URL : <http://journals.openedition.org/champpenal/8715>].
- Gautron V., Retière J.-N., « L'implication des juridictions dans les dispositifs locaux de coproduction de la sécurité », in Danet J. (coord.), *La réponse pénale. Dix ans de traitement des délits*, PUR, 2013, p. 365-400.
- Hodgson J., « The Police, the Prosecutor and the Juge d'instruction. Judicial Supervision in France, Theory and Practice », *British Journal of Criminology*, 41, 2001, p. 342-361.
- Le Goff T., « Réformer la sécurité par la coproduction : action ou rhétorique ? », in Roché S. (dir.), *Réformer la police et la sécurité*, Paris, O. Jacob, 2004, p. 81-104.
- Maillard (de) J., Douillet A.-C., « Le magistrat, le maire et la sécurité publique : action publique partenariale et dynamiques professionnelles », *Revue française de sociologie*, 4, 2008, p. 793-818.
- Milburn P., Kostulski K., Salas D., *Les procureurs. Entre vocation judiciaire et fonctions politiques*, Paris, PUF, 2010.
- Mouhanna C., *Polices judiciaires et magistrats, une affaire de confiance*, Paris, Doc. fr., 2001.
- Mouhanna C., « Les relations police-parquet en France : un partenariat mis en cause ? », *Droit et société*, 58, 2004, p. 505-520.
- Roussel G., Gautron V., Pouget P., « La coordination entre forces de police et justice dans le traitement des délits », in Danet J. (coord.), *La réponse pénale. Dix ans de traitement des délits*, PUR, 2013, p.23-48.
- Thoenig J.-C., « La gestion systémique de la sécurité publique », *Revue française de sociologie*, 35, 1994, p. 357-392.

ENVIRONNEMENT DE THESE

| | |
|---|--|
| Moyens logistiques et ressources du laboratoire mobilisés pour effectuer les recherches en thèse | La ou le futur.e doctorant.e pourra participer et sera impliqué.e dans toutes les activités collectives des enseignants-chercheurs engagés dans l'axe « Justice(s) : normes, pratiques et sociétés » du laboratoire Droit et Changement Social (séminaires, colloques et journées d'études, etc.), et d'autres activités scientifiques réalisées en collaboration avec les enseignants-chercheurs du Centre Nantais de Sociologie qui mènent des recherches sur les pratiques pénales. Il ou elle pourra bénéficier de l'accompagnement des enseignants-chercheurs qui mènent des recherches sur ce thème. Il ou elle pourra bénéficier des ressources offertes par le centre de documentation du laboratoire et solliciter auprès de celui-ci des financements durant son doctorat (déplacements dans des colloques ou congrès, aides à la publication, etc.). Il ou elle pourra également solliciter des financements pour participer aux activités du Groupe Européen de Recherche sur les Normativités (GERN), le laboratoire figurant parmi ses adhérents. Ce réseau scientifique européen s'étend sur une dizaine de pays et réunit des chercheurs d'une quarantaine de centres scientifiques, dont les recherches portent sur les normes et les déviances, les institutions pénales et les politiques publiques de sécurité. Il organise dans ce cadre des interlabos et des écoles d'été à l'attention des doctorants. |
|---|--|

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES REQUISES POUR LE (LA) CANDIDAT(E). PERSPECTIVES D'INSERTION PROFESSIONNELLE (1 page maximum)

Profil attendu

La ou le futur.e doctorant.e devra manifester une appétence pour des recherches au croisement de la sociologie et du droit. Il ou elle devra démontrer sa capacité à mobiliser des techniques d'enquête permettant l'objectivation sociologique (entretiens semi-directifs, observations), mais aussi à analyser les incidences du droit et des réformes pénales sur les modes relationnels entre magistrats du parquet et officiers de police judiciaire. S'il s'agit d'une thèse en sociologie, justifier de formations complémentaires en droit pénal ou procédure pénale constituera donc un point positif lors de l'appréciation des candidatures.

Ses précédents objets de recherche en Master devront avoir porté sur l'une des thématiques abordées dans le projet : sociologie du droit, de la justice et/ou de la police.

La ou le futur.e doctorant.e devra par ailleurs présenter des notes de M1 et de M2 situées à un niveau élevé, surtout dans des matières incontournables pour la réalisation de la thèse

(sociologie de la police et de la justice, éventuellement droit pénal et procédure pénale), ainsi qu'une excellente maîtrise de l'écrit et de l'oral, des capacités argumentatives et de synthèse.

Insertion professionnelle ou poursuite de carrière envisagée

Enseignant.e-chercheur.e, charge.e de recherche.